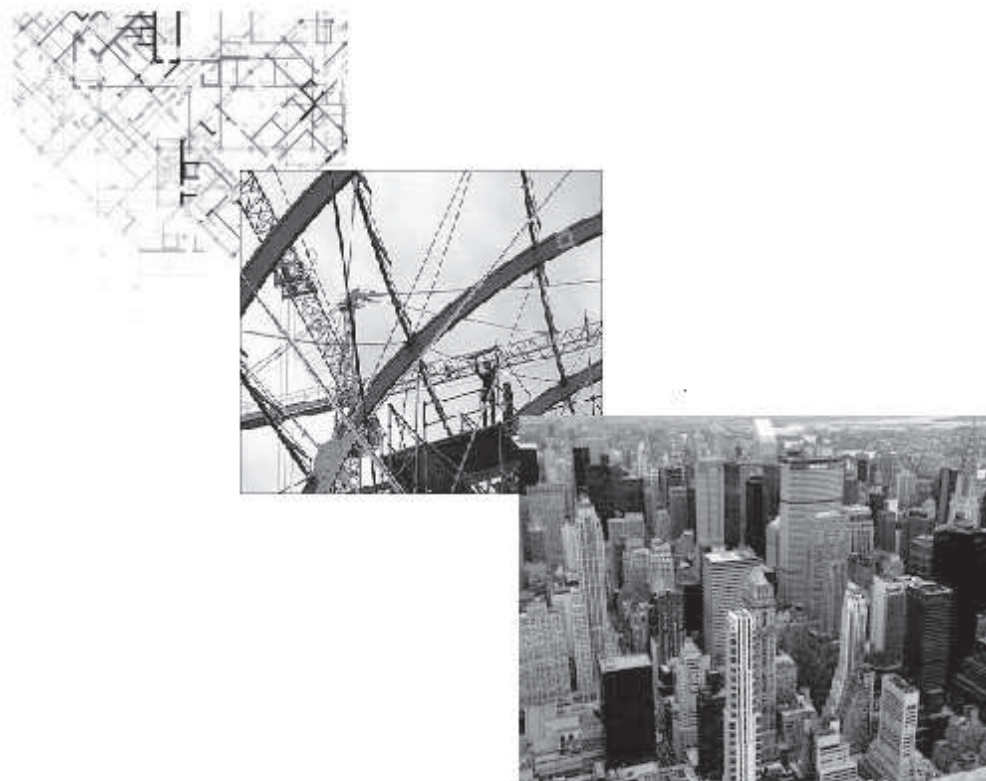


# Diplôme ICH

## Institut associé de Lille



---

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales  
Bâtiment A, 2<sup>ème</sup> étage  
1 Place Déliot  
BP 629  
59024 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 90 75 24 ou 03 20 90 75 23  
E-mail : [colette.laburiau@univ-lille2.fr](mailto:colette.laburiau@univ-lille2.fr)

# PRÉSENTATION

**I.C.H.**

**A  
S  
S  
O  
C  
I  
E**



Créé le 12 décembre 1974 par décision du Conseil de l'Université du Droit et de la Santé, **l'Institut de la Construction, de l'Environnement et de l'Urbanisme** est un établissement d'enseignement supérieur appliqué dont la mission est d'apporter une formation de haut niveau dans un secteur particulier de l'activité professionnelle : le droit, la gestion et l'économie de la construction et de l'habitation. Fruit de la coopération entre l'Université, les organismes professionnels du secteur privé, ainsi que ceux des secteurs public et parapublic, l'I.C.E.U. qui vient de fêter ses trente ans, en a fourni nombre des cadres de notre région. Anciennement Institut d'Université auprès de l'Université du Droit et de la Santé (Lille 2), il fait actuellement partie de ses Services Communs depuis la loi de réforme de l'Enseignement Supérieur.

## L'ICEU, berceau lillois du diplôme ICH...

**L'ICEU est lié par convention avec l'Institut d'Études Économiques et Juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat (ICH) attaché au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), d'où son titre d'ICH Associé. C'est en cette qualité qu'il délivre le diplôme national ICH.**

**L'ICEU étant un organisme agréé de Formation Continue, les frais de participation aux cours sont déductibles de la taxe de formation.**

Préparant directement à la vie professionnelle, tant par le contenu de ses programmes que par le jeu de ses sections, le diplôme ICH est destiné à:

-Toute personne désirant parfaire ou compléter une formation technique préalable : architectes, ingénieurs et techniciens de la construction, cadres d'entreprises de travaux immobiliers, personnels de sociétés de construction ou gestion, etc.

-Toute personne se destinant aux professions mettant en œuvre l'économie et le droit de la construction et de l'immobilier : promoteurs, administrateurs de biens, agents immobiliers, personnels des offices d'HLM et de sociétés de crédit immobilier, administrateurs des départements et des communes placés à la tête de services de construction ou de gestion immobilière, cadres de sociétés d'économie mixte, experts...

-Des juristes de formation et à des membres des professions juridiques et judiciaires (avocats, notaires...) désirant se spécialiser en droit de l'urbanisme, de la construction, de l'immobilier...

## **Institut de la Construction, de l'Environnement et de l'Urbanisme 2014-2015**

Le diplôme ICH est doté d'une solide notoriété dans les différents secteurs professionnels auxquels il s'adresse. A titre d'exemple, il permet d'obtenir la carte professionnelle d'Agent Immobilier et d'Administrateur de Biens.

De plus, il permet de faire acte de candidature (si le diplômé obtient une mention « Assez Bien ») au Master 2 urbanisme et développement durable, spécialité professions immobilières, construction et urbanisme ; diplôme national universitaire délivré par l'Université de Lille 2<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Diplôme I.C.H. avec mention « assez bien » au minimum.

## L'ICEU - ICH ASSOCIE

### *Ce que l'ICEU peut faire pour vous...*

✓ **Professionnels de l'immobilier**

Il permet de vous perfectionner, en formation continue ou de valider votre expérience par un diplôme.

✓ **Étudiants des universités ou des grandes écoles**

Il vous apporte une spécialisation professionnelle reconnue.

✓ **Responsables d'entreprises ou de services immobiliers**

Il met à la disposition de vos collaborateurs un ensemble de formations modulaires.

### *Pourquoi vous inscrire à l'ICEU ?*

✓ **Vous travaillez et vous voulez acquérir un diplôme**

Les cursus sont compatibles avec une activité professionnelle.

✓ **Vous êtes étudiant et vous souhaitez vous spécialiser**

Suivant vos diplômes et votre spécialité, vos acquis peuvent être reconnus et vous faire bénéficier d'équivalences.

✓ **Vous commencez vos études supérieures à l'ICEU**

Vous bénéficiez d'une "voie courte" vers la qualification professionnelle mais vous devrez suivre un cycle préparatoire *d'Initiation aux études juridiques* et *d'Introduction au droit de la propriété immobilière*.

✓ **Vous travaillez et voulez compléter vos connaissances**

Dans le cadre de la formation continue, financée par votre employeur, ou à titre individuel vous pourrez étudier les matières de votre choix.

## L'EQUIPE ICH

Directeur : **Professeur Bernard BOSSU**

Directeur adjoint : **William ALTIDE**

Responsable administratif : **François BIZEUR**

Secrétaire : **Colette LABURIAU**

## PROFESSEURS

-**Monsieur ALTIDE**, Directeur adjoint de l'ICEU, Consultant au CRIDON Nord-Est et Maître de conférences associé à l'Université de Lille 2.

-**Maître BERTRAND**, Avocat au Barreau de Lille.

-**Monsieur le Doyen BOSSU**, Directeur de l'ICEU, Doyen de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille 2, Professeur agrégé.

-**Monsieur DESORGHER**, Expert en construction, Expert près de la Cour d'appel de Douai et de la Cour administrative d'appel de Douai.

-**Maître D'HALLUIN**, Avocat au Barreau de Lille.

-**Maître HEBERT**, Notaire associé à Lille.

-**Monsieur LASSELIN**, Agent immobilier.

-**Madame DOUANES**, Architecte.

-**Maître LESAGE**, Docteur en Droit, Notaire associé à Templeuve

-**Maître LOOCK**, Notaire associé à Lille

-**Monsieur MARECALLE**, Secrétaire Général de le C.N.I.T.A.A.T.

-**Monsieur MARTEL**, Expert immobilier, Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Douai.

-**Monsieur MOLARD**, Commissaire aux Comptes.

-**Maître OPILA**, Avocat au Barreau de Lille

-**Madame SENECHAL**, Maître de conférences à l'Université de Lille 2.

## **LES PARCOURS**

Au titre de ses activités d'enseignement, tant universitaire que dans le cadre de la formation continue, l'Institut dispense un cycle d'études sanctionné par :

-**Le diplôme d'État ICH**, sous le contrôle et avec homologation de l'ICH de Paris et délivré par l'ICH de Paris.

-**Le Certificat d'Études Juridiques Immobilières**, également délivré par l'ICH de Paris.

### **Le diplôme ICH**

Le parcours de l'ICH menant au diplôme peut être poursuivi dans l'une des trois sections suivantes : Gestionnaire immobilier, Responsable de programme immobilier et Évaluateur immobilier. Chaque section est composée de neuf unités d'enseignement, dont certaines sont obligatoires et d'autres optionnelles (**voir tableau ci-après**).

Le diplôme est délivré aux personnes ayant réussi les examens de neuf unités d'enseignement (une unité d'enseignement pouvant être remplacée par deux demie-unités d'enseignement) à l'intérieur d'une même section.

Pour les non-titulaires d'un diplôme juridique, les unités d'enseignement préalables d'« Initiation aux Études Juridiques » et « Introduction au droit de la propriété immobilière » sont obligatoires (cycle préparatoire).

### **Le Certificat d'Études Juridiques Immobilières**

Il est délivré aux personnes ayant réussi les examens de quatre Unités d'Enseignement ICH à choisir parmi les Unités d'Enseignement obligatoires d'une même section (à l'exclusion des Unités d'Enseignement préalables).

Il est recommandé de veiller à la bonne organisation de ses études : chacun, en raison de ses activités personnelles, peut aller à son rythme et préparer une ou plusieurs U.E. chaque année.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être admis à s'inscrire en vue de préparer le **diplôme ICH** ou le **CEJI**, les candidats doivent justifier, soit :

- ◆ du Baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent s'ils poursuivent d'autres études ;
- ◆ du Baccalauréat ou de trois années d'activité professionnelle de niveau « Cadre » dans le domaine de la construction ou de l'habitation, s'ils sont salariés (adresser au directeur une lettre accompagnée des pièces justificatives).

### **IMPORTANT :**

✓ Les personnes s'inscrivant à l'ICEU doivent savoir qu'elles vont suivre une formation nécessitant des connaissances juridiques de base. Aussi, les personnes n'ayant aucun diplôme juridique doivent suivre un cycle préparatoire comprenant deux UE : "initiation aux études juridiques" et "introduction au droit de la propriété immobilière". Ces UE constituent des prérequis à la poursuite des différents parcours. La réussite aux examens sanctionnant ce cycle préalable constitue une condition impérative pour l'accès à la 2<sup>nde</sup> session d'examens des autres unités d'enseignement.

✓ Certains étudiants peuvent faire l'objet d'une dispense pour les UE du cycle préalable. Sont ainsi dispensés : les titulaires d'une capacité en droit ou d'une licence 2 de droit au moins ou de certains diplômes agréés par l'I.C.H. Pour l'unité d'enseignement d'introduction au droit de la propriété immobilière, en sont dispensés les titulaires d'une licence 3. Les titulaires d'un master 1 ou d'une maîtrise en droit et de diplômes de notariat sont dispensés, en outre, d'autres UE. Les titulaires d'un BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES SONT DISPENSÉS DU CYCLE PRÉALABLE et de 1 UE optionnelle, s'ils ont obtenu la moyenne de 12; LES TITULAIRES DE LA LICENCE PRO "GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES" DE L'IUT C SONT DISPENSÉS DU CYCLE PRÉALABLE ET DE 2 UE OPTIONNELLES.

*Certains diplômes vous dispensent d'UE optionnelles ou obligatoires : renseignez-vous au secrétariat pour la liste officielle.*

## **VALIDATION DES ACQUIS**

La validation des acquis est un acte officiel de reconnaissance de vos acquis antérieurs, qu'ils aient été obtenus par la formation, l'expérience professionnelle ou personnelle. En effet, la formation initiale et continue, tout comme l'expérience professionnelle contribuent à l'acquisition de connaissances et de compétences qui confèrent une qualification (loi n°2002-73 du 17 janvier 2002).

La procédure de validation des acquis de l'expérience répond ainsi à une logique d'emploi et de travail et non à un besoin de reconnaissance personnelle, bien qu'elle conduise, à l'I.C.H., à une validation diplômante. La procédure est différente selon qu'il s'agit d'acquis de formation ou d'acquis professionnels.

### **☐ La validation des études supérieures (VES) :**

Il s'agit des connaissances que vous pouvez avoir acquises grâce à des formations suivies à l'université ou dans une école spécialisée. Certaines formations font l'objet d'une reconnaissance de droit et aucune démarche particulière n'est à effectuer en dehors de la production de la photocopie de votre plus haut diplôme. D'autres supposent de déposer un dossier de demande de validation à l'I.C.H. Après comparaison avec les contenus des programmes, et éventuellement entretien individuel, le directeur décidera des dispenses de valeur ou des équivalences correspondant à votre cursus.

### **☐ La validation des acquis de l'expérience (VAE) :**

Il s'agit de connaissances ou de compétences acquises dans l'exercice de la vie professionnelle ou lors de formations en entreprise. Pour pouvoir y prétendre, il vous faut constituer un dossier et produire l'ensemble des motifs, justificatifs et descriptifs de l'expérience qui vous conduisent à demander cette validation (voir tarifs p. 12). L'évaluation des acquis professionnels relève de la compétence du directeur de l'I.C.H., qui pourra, après examen du dossier, entretien avec un jury et éventuellement test organisé par les enseignants concernés, accorder une ou plusieurs équivalences d'UE.

### **☐ Procédure :**

Les demandes de validation des acquis doivent être déposées dans le cadre d'une inscription jusque fin septembre. Seuls peuvent en faire la demande les étudiants déjà inscrits à l'I.C.E.U. pour une ou plusieurs autres UE. Dans l'attente de la décision, vous avez la possibilité de suivre le(s) UE correspondant à votre demande.



## **ORGANISATION DES EXAMENS**






L'inscription annuelle donne le droit de se présenter aux deux sessions d'examens correspondantes (1° session : mai- juin ; 2° session : septembre- octobre). Les examens comportent une épreuve écrite et un oral notés sur 20. Sont reçus, les candidats ayant obtenu la moyenne. Toutefois, une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire, à l'exception des UE du cycle préparatoire.

### **IMPORTANT !**

- **Les formulaires d'inscription aux examens seront à retirer au secrétariat courant mars.**
- **Nul ne peut être admis à se présenter plus de quatre fois consécutives à l'examen d'une même Unité d'Enseignement, quel que soit le centre d'examen.** Le décompte commence avec la première session à laquelle l'étudiant a effectivement siégé à l'examen.

*Les personnes ne désirant pas préparer de diplôme peuvent s'inscrire en qualité d'Auditeurs Libres et ne passent donc pas les examens mais peuvent obtenir un certificat d'assiduité si elles signent les feuilles de présence.*

# COMPOSITION DU DIPLÔME I.C.H.

<p>Chaque titre comporte un cycle préparatoire de deux unités d'enseignement, puis un parcours de neuf unités d'enseignement dont certaines sont obligatoires et d'autres optionnelles (les demi-UE doivent être couplées par deux pour constituer une unité d'enseignement).</p> <p><b>Les titres RNCP remplacent les sections :</b></p> <p>titre <b>Gestionnaire immobilier</b> (ancienne section Vente et gestion d'immeubles)</p> <p>titre <b>Responsable de programme immobilier</b> (ancienne section Promotion et construction)</p> <p>titre <b>Évaluateur immobilier</b> (ancienne section Expertise et estimation)</p> <p>Les titres sont des spécialités inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le choix du titre peut n'être fait par l'élève que lors de la dernière année d'études.</p> <p>  U.E. obligatoire du cycle diplômant (6 crédits ECTS)   U.E. optionnelle du cycle diplômant (6 crédits ECTS)   Demi U.E. Obligatoire du cycle diplômant   Demi U.E. optionnelle du cycle diplômant   U.E. Du cycle préparatoire (8 crédits ECTS)                 </p>	<b>Titres ▼</b>	<b>Gestionnaire immobilier</b>	<b>Responsable de programme immobilier</b>	<b>Évaluateur immobilier</b>	
	<b>Unités d'enseignement ▼</b>				
	<i>Initiation aux études juridiques</i>	○	○	○	
	<i>Introduction à la propriété immobilière</i>	○	○	○	
	<i>Urbanisme et aménagement</i>	●	●	●	
	<i>Financement immobilier</i>	●	●	●	
	<i>Marchés et contrats de travaux</i>	●	●	●	
	<i>Droit des baux</i>	●	●	●	
	<i>Copropriété des immeubles bâtis et administration des immeubles</i>	●	●	●	
	<i>Fiscalité immobilière</i>	●	●	●	
	<i>Économie immobilière</i>	●	●	●	
	<i>Expertise judiciaire</i>	◐	◐	◐	
	<i>Statut et déontologie des professions immobilières</i>	◐	◐	◐	
	<i>Estimation des immeubles</i>	●	●	●	
	<i>Contrats de vente d'immeubles</i>	●	●	●	
	<i>Immobilier d'entreprise</i>	◐	◐	◐	
<i>Responsabilité et assurance des constructeurs</i>	●	●	●		
<i>Droit de la promotion et des sociétés immobilières</i>	●	●	●		
<i>Comptabilité immobilière</i>	●	●	●		
<i>Introduction à la technologie et aux pathologies des bâtiments</i>	●	●	●		

## LISTE DES COURS DE 2014 – 2015

Au cours de l'année universitaire 2014-2015, les cours suivants seront proposés par l'ICEU :

- ▣ Initiation aux études juridiques
- ▣ Introduction au droit de la propriété immobilière
- ▣ Fiscalité immobilière
- ▣ Droit des baux
- ▣ Urbanisme et aménagement
- ▣ Marchés et contrats de travaux
- ▣ Droit de la promotion immobilière
- ▣ Comptabilité immobilière
- ▣ Expertise judiciaire
- ▣ Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments

**Les cours seront dispensés  
du lundi au vendredi, de 18 H à 20 H, et le samedi matin.**

# INSCRIPTIONS

## **MODALITÉS**

Les inscriptions se déroulent de début septembre, jusqu'au 15 novembre, dans les locaux de l'Institut, aux dates et heures fixées lors de la remise du dossier. Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du 3 septembre à l'Institut ou à demander par courrier à l'aide du formulaire de demande d'inscription figurant dans cette brochure et dûment complété. Les dates d'inscription sont impératives.

L'ICEU se situe **dans les locaux de la Faculté des Sciences Juridiques**,  
1, Place DÉLIOT à LILLE (MOULINS)  
Bâtiment A-R 2° étage , bureaux A-2-5 et A-2-6.

Accès Métro : "**Porte de Douai**" (**ligne 2**)

Horaires d'ouverture au public : de 10h00 à 18H00

La demande d'inscription est à envoyer à l'adresse suivante :

**INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME  
I.C.H. ASSOCIE DE LILLE  
BP 629  
59024 LILLE CEDEX**

*LES PERSONNES QUI CHANGENT D'ADRESSE EN COURS D'ANNÉE SONT PRIÉES D'EN AVERTIR LE  
SECRÉTARIAT*

# Institut de la Construction, de l'Environnement et de l'Urbanisme 2014-2015

## PIECES ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

- Les pièces du dossier dûment complétées ;
- Deux photos d'identité<sup>2</sup> (une en cas de réinscription) ;
- Des pièces justificatives des diplômes obtenus (sauf en cas de réinscription) ;
- Une photocopie de la carte d'identité<sup>3</sup> ;
- Un justificatif d'inscription dans une autre université (le cas échéant) ;
- Un justificatif d'affiliation à la Sécurité Sociale<sup>4</sup>
- Photocopie de l'attestation de recensement au Service National délivrée par la Mairie ou certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (les étudiants inscrits à Lille 2 ne doivent pas la fournir)
- Une photocopie de votre contrat de travail si vous êtes salarié.

➤ En ce qui concerne les étudiants étrangers ressortissant d'un pays non membre de la Communauté Européenne, fournir une copie certifiée conforme de votre titre de séjour. Justifier, en outre, d'une inscription principale en vue d'un diplôme national préparé à l'Université.

➤ En ce qui concerne les personnes s'inscrivant dans le cadre de la Formation Continue, un formulaire de demande d'inscription au titre de la formation continue leur sera remis avec le dossier (en faire la demande). Ce formulaire, dûment complété par l'employeur, est à remettre lors de l'inscription. L'employeur recevra ensuite une convention de l'Université de Lille 2.

➤ Contrôle d'assiduité et suivi des conventions, il est rappelé que les stagiaires de la F.C. ainsi que certains étudiants bénéficiant de conventions et de bourses (Région, A.F.R., Pôle-emploi...) sont soumis à un contrôle d'assiduité dont l'ICEU est garant auprès des employeurs et des organismes

➤ Faute de la signature de l'étudiant sur les feuilles de présence l'ICEU ne fournira pas d'attestation d'assiduité.

---

<sup>2</sup> Une seule pour les étudiants en Droit ou en cas de réinscription.

<sup>3</sup> Sauf en cas de réinscription

<sup>4</sup> Sauf pour les étudiants

## **DROITS D'INSCRIPTION**

**A - Inscription dans le cadre de la Formation Continue avec convention entre l'employeur et l'Université :**

Par Unité d'Enseignement du cycle préparatoire : **900€**

Par Unité d'Enseignement : **900 €**

Par demi Unité d'Enseignement : **520 €**

**B - Inscription à titre individuel :**

Par Unité d'Enseignement du cycle préparatoire : **450€**

Par Unité d'Enseignement : **450€**

Par demi Unité d'Enseignement : **260 €**

**C - Étudiants non -saliés ayant le statut étudiant :**

**inscrits à Lille 2 : - tarif global 118€**

**inscrits dans une autre université : tarif global 181,57 €**

**D - Auditeurs Libres**

Par Unité d'Enseignement : **120 €**

Par demi Unité d'Enseignement : **60 €**

**E – Validation des acquis de l'expérience**

Demande de validation d'une Unité d'Enseignement : **260€ et 100€** par U.E.

**LES CHÈQUES SONT À ÉTABLIR À L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DE LILLE 2.**

**Les droits d'inscription versés demeurent acquis. Aucun remboursement n'est accordé sauf erreur de l'Administration.**

## **SÉMINAIRES DE FORMATION CONTINUE**

Outre les enseignements de cycle long dispensés dans le cadre de la préparation aux diplômes, l'ICEU organise :

- Des cycles complets de formation en entreprise, à leur demande et sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant ;
- Des formations spécifiques à la demande ;
- Des séminaires sur des problèmes ponctuels ou d'actualité ;
- Des cycles de perfectionnement ou de spécialisation.

## **L'ICH ET LA QUALIFICATION DE *CHARTERED SURVEYOR***

L'association française des Chartered Surveyors (RICS France), sous l'égide de la "Royal Institution of Chartered Surveyors", organisation internationale à laquelle elle est rattachée, est un organisme indépendant qui garantit, partout dans le monde, la qualité des personnes qu'il qualifie et qui adhèrent à sa charte.

Le diplôme ICH est accrédité car il est sans équivalent en France et bien connu en Europe. Il bénéficie ainsi d'une notoriété internationale et il est important, en cette époque d'internationalisation croissante, pour nos diplômés de pouvoir se réclamer d'une organisation professionnelle d'avant-garde dont la charte remonte à 1868.

### **Comment devenir "Chartered Surveyor" pour un diplômé de l'ICH ?**

D'abord en étant diplômé dans certaines conditions : Le diplôme doit comporter les UE. "Estimation des immeubles" et "Introduction à la technologie et pathologie des bâtiments". Si ce n'est pas le cas, il suffit de compléter le diplôme en obtenant ces deux UE. Puis, il faut suivre, à Paris, un cycle de conférences complémentaires. Enfin, il faut suivre une période probatoire en entreprise sous l'autorité d'un conseiller et soutenir l'entretien final portant sur l'évaluation des connaissances professionnelles (ECP).

**Pour plus de renseignements, contactez Mme SERGENT  
au 01 58 80 85 59**



## RETRAIT DU DIPLÔME ICH

**LA DEMANDE DE DIPLÔME EST A DEPOSER**  
**AU SECRETARIAT FIN NOVEMBRE.**

Les étudiants titulaires des UE requises pour l'obtention du diplôme dans la section de leur choix, devront remplir un imprimé de demande de diplôme, disponible au Secrétariat et le rendre avant le 10 décembre.

**Y joindre obligatoirement :**

- ➡ les photocopies des attestations de réussite en votre possession
- ➡ la photocopie du , ou des diplômes vous dispensant de certaines U.E.
- ➡ la photocopie de votre carte d'identité
- ➡ un curriculum-vitae

